



Cdi a la suite d'un cdd de 12 mois et periode d'essai

Par **des250**, le **24/10/2010** à **18:32**

Bonjour,

je travaille pour une société depuis 3 ans sous des contrats différents : j'ai enchaîné missions intérimaires et CDD-

Le dernier CDD de 12 mois se termine le 31 octobre.

l'employeur me propose un CDI avec une période d'essai. Est ce normal ? n'ai-je pas fait largement mes preuves ? un tâche plus commerciale va m'être confiée, serait ce la cause de cette période d'essai ?

Je vous remercie de bien vouloir me répondre rapidement car je vais avoir un entretien prochainement (mercredi 27/10) pour voir plus en détail mon statut

Par **pepelle**, le **24/10/2010** à **20:22**

Si le CDI est pour une fonction que vous n'avez pas exercé en CDD, cela est justifié, sinon c'est abusif

Par **des250**, le **24/10/2010** à **21:33**

merci de votre rapidité.

Je me permets de vous donner plus d'explication : depuis 12 mois je suis à mi-temps mais pour la même société dans deux unités différentes.

le cdi débute en novembre. Cependant, ma situation reste identique (c'est à dire 2 mi-temps) jusqu'à fin decembre (alors que je serai en cdi) et ce n'est qu'à partir du 1er janvier 2011 que je serai à temps complet dans la même unité et pour laquelle une partie de mon travail se diversifie pour un côté plus commercial (relation client). sur un cdi qui commence en novembre, la période d'essai peut commencer 2 mois après ? quand commence réellement le "changement" ?

Je dois vous préciser que :

* nous avons changé de Pdg en 2010 (fusion en 2008), que la personne qui m'embauche ne me connaît pas vraiment, ou semble t-il n'est pas au courant de ce que j'ai pu faire sur ces 3 ans durant lesquelles j'ai travaillé pour cette société

* que j'ai eu un entretien fin septembre durant lequel on m'a clairement dit que l'on ne me reprendrait plus ni en cdd ni en interim et que l'on avait utilisé mes services abusivement (mes compétences n'ont nullement été mises en cause) , et que la société ne pouvait pas embaucher un nouveau cdi alors qu'il y avait eu préalablement suite à difficultés économiques, demandes d'autorisation de chômage,

* la semaine dernière, j'ai été convoquée sur le "pouce" pour m'entendre proposer un CDI suite à un départ volontaire au sein du service commercial (d'où restructuration de celui-ci), d'où mon étonnement (... "on me connaissait, les personnes pour qui et avec qui j'avais eu à travailler étaient satisfaits, que ça évitait à la société de former une personne extérieure") - j'ai bien sûr accepté mais n'ai pas relevé lorsque l'on m'a dit cdi avec période d'essai.

(effectivement tout le monde me connaît et connaît ma façon de travailler et dans l'ensemble les gens m'ont fait plutôt confiance). Nous devons donc nous revoir cette semaine pour "affiner" le contrat ...

D'après ce que j'ai pu comprendre, la personne qui m'a reçue ne connaît pas mon cv et ne sait pas, que ce qu'il me propose correspond en partie aux différentes expériences que j'ai eu dans d'autres entreprises.

En clair je ne comprends pas cette suspicion à mon égard au bout de 3 ans, je vais devoir me "valoriser" au cours du prochain entretien !

j'espère ne pas avoir été trop confuse dans mes explications.

Par pepelle, le 25/10/2010 à 20:05

La période d'essai de votre cdi me parait assez abusive au regard de ce que vous précisez. Déjà, la période d'essai doit démarrer dès le début du cdi (donc début novembre) et non en Janvier.

De plus, s'il n'y a que quelques petites modifications par rapport à ce que vous faisiez avant, l'essai est inutile